



FRONTALIERS: LE SAVIEZ-VOUS?

En tant que salarié au Luxembourg vous êtes un «citoyen» de la démocratie sociale luxembourgeoise à part entière!

Exercez votre droit démocratique au Luxembourg et participez aux élections du Parlement du travail!

Le parlement du travail, la plénière de la Chambre des salariés (CSL), compte 60 membres, qui sont les représentants de tous les salariés de droit privé, actifs et pensionnés du Luxembourg. Ont le droit de vote, les résidents de nationalité luxembourgeoise, les résidents de nationalité étrangère ainsi que les salariés frontaliers.

AU SERVICE DES SALARIÉS ET DES RETRAITÉS

La Chambre des salariés (CSL) est un instrument important de cogestion politique et sociale. La CSL émet des avis sur les projets de loi et de règlement, des avis économiques, sociaux et juridiques et joue un rôle prépondérant dans le domaine de la formation professionnelle continue. Par ailleurs, la CSL désigne les représentants des salariés et retraités auprès des organismes de la sécurité sociale ainsi que les assesseurs auprès des juridictions de la sécurité sociale et du travail.

9 GROUPES PROFESSIONNELS

Le parlement du travail est subdivisé en 9 groupes professionnels:

Sidérurgie: 5 sièges

Autres industries: 8 sièges

Construction: 6 sièges

Services & intermédiation financiers: 8 sièges

Autres services: 14 sièges

Administrations et entreprises publiques: 4 sièges

Santé et action sociale: 6 sièges

Chemin de Fer luxembourgeois (CFL): 3 sièges

Retraités: 6 sièges.

DANS LE CADRE DES ÉLECTIONS SOCIALES, LES SYNDICATS ÉTABLISSENT LES LISTES DES CANDIDATS

Actuellement, la répartition des sièges au parlement du travail est la suivante: OGBL: 38 sièges | LCGB: 15 sièges | Aleba: 4 sièges | FNCTTFEL: 2 sièges | Syprolux: 1 siège.

ELECTIONS

Les élections pour la prochaine mandature du parlement du travail sont actuellement en cours. Chaque personne ayant le droit de vote a reçu un bulletin par voie postale avec les listes des candidats qui se présentent dans le groupe professionnel auquel elle appartient. Pour chaque groupe, les listes contiennent deux fois plus de noms de candidats que le nombre de sièges à pourvoir au parlement du travail, car chaque élu/e a droit à un suppléant.

Les élections 2019 seront clôturées le 12 mars prochain. Renvoyez votre bulletin de vote dans l'enveloppe prévue à cette fin suffisamment tôt afin qu'elle parvienne au bureau électoral au plus tard le 12 mars 2019.

Suivez les instructions électorales ici: elsoc.lu/comment-voter/

EXERCEZ VOTRE DROIT ÉLECTORAL ET VOTEZ OGBL, LISTE N° 1

Chers frontaliers, vous l'avez compris: vous avez un droit démocratique au Luxembourg! Faites-en bon usage, ne jetez pas votre bulletin de vote à la poubelle, votez pour les candidates et candidats du premier syndicat au Luxembourg! **Votez pour la liste 1 – OGBL!**

Visitez le site électoral de l'OGBL pour vous familiariser avec les revendications pour les cinq années à venir de la première force sociale au Grand-Duché de Luxembourg: elsoc.lu/brochures/

En renforçant l'OGBL, vous renforcerez la force syndicale qui obtient depuis des décennies les meilleurs résultats pour les salariés et leurs familles, pour les pensionnés, pour les malades et invalides!

Peu importe les partis au pouvoir, lorsque la politique du gouvernement va à l'encontre des intérêts des salariés et retraités, l'OGBL a toujours été et reste la seule force d'opposition efficace et redoutable.